

IFIC

THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

Une nouvelle ère en matière de communication d'information aux investisseurs

Rapport aux membres | **Septembre 2014**



TABLE DES MATIÈRES

Le secteur des fonds communs de placement au Canada	3
Message de la présidente et chef de la direction	4
Rapport d'étape sur les priorités stratégiques	6
Avantages de l'adhésion	16
L'IFSE	18
Conseil d'administration de l'IFIC 2013-2014	19
Conseil des gouverneurs du CFIQ 2013-2014	20
Membres de la haute direction	21



IFIC.CA



@ifc

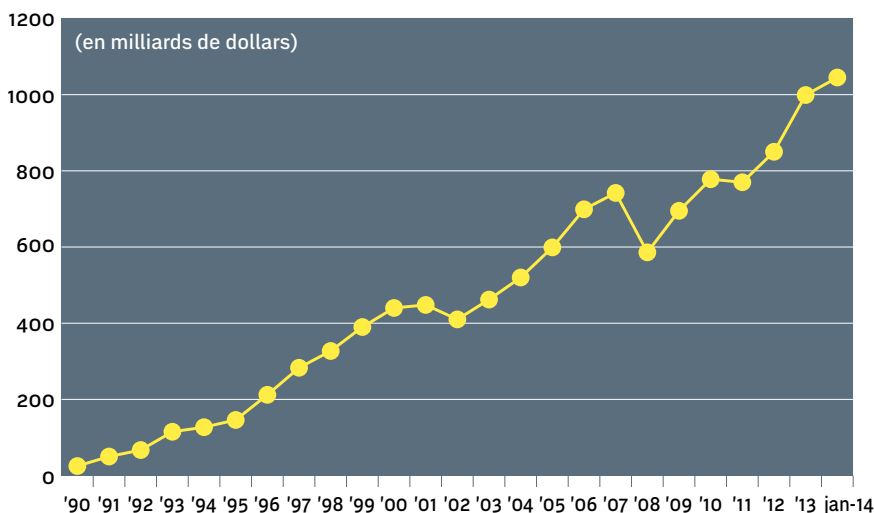


L'Institut des fonds d'investissement du Canada

LE SECTEUR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT AU CANADA

1 130 000 000 000 \$

Actif sous gestion dans le secteur



Bâtissant leur sécurité financière, les Canadiens avaient accumulé plus de 1,13 billion de dollars dans des fonds communs de placement au 31 août 2014.

RENFORCER LES MARCHÉS FINANCIERS ET L'ÉCONOMIE

564 G\$ Plus de 1 145 fonds communs de placement, dont l'actif s'élève à un peu plus de 564 milliards de dollars, investissent dans l'économie canadienne.

17 G\$ Le secteur des fonds communs de placement au Canada contribue à l'économie à hauteur de 17 milliards de dollars et soutient **192 600** emplois. [Le Conference Board du Canada, 2013]

7 G\$ En 2012, l'apport de l'activité économique du secteur aux recettes fédérales et aux finances publiques provinciales s'est élevé à 4 milliards de dollars et à 3 milliards de dollars, respectivement. [Le Conference Board du Canada, 2013]

AIDER LES CANADIENS À ÉPARGNER POUR LEUR AVENIR

26 % Les fonds communs de placement représentent 26 % du patrimoine financier des Canadiens.

19.6 % L'actif des fonds communs de placement a augmenté en moyenne de 19,6 % par année depuis 25 ans.

85 % Pour atteindre leurs objectifs financiers, les Canadiens font plus confiance aux fonds communs de placement (85 %) qu'aux actions (65 %), CPG (64 %) ou obligations (55 %). [Pollara, 2014]

2 fois Les ménages qui font appel à un conseiller ont deux fois plus de chances d'épargner avec régularité en vue de la retraite, quel que soit leur groupe d'âge. [Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 2012]

2.7 fois Plus les gens sont conseillés pendant longtemps, plus leurs investissements fructifient – jusqu'à 2,7 fois plus. [Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 2012]



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION



2014 a marqué un tournant pour notre secteur, l'épargne accumulée par les Canadiens dans des fonds communs de placement ayant franchi la barre du billion de dollars, ce qui représente une hausse considérable de 4 000 % par rapport à 1990, lorsque les placements des Canadiens dans des fonds communs de placement s'élevaient à 25 milliards de dollars.

Ce succès prouve que les Canadiens comprennent l'importance d'épargner pour leur retraite et font confiance aux fonds communs de placement pour les aider à atteindre leurs objectifs. Nous constatons avec plaisir que le niveau de confiance des Canadiens à l'égard du secteur des fonds communs de placement et de ses produits est très élevé.

Le secteur a évolué et sa vision s'est transformée; au lieu de vendre uniquement des produits, il répond désormais aux besoins des investisseurs. Sa mission consiste à aider les Canadiens à déterminer leurs objectifs financiers et à comprendre les décisions qu'ils doivent prendre, puis à leur fournir les produits qui leur permettront de réaliser ces objectifs. Cette mission est conforme à l'objectif des autorités publiques, soit encourager les Canadiens à épargner en vue de leur retraite.

L'IFIC étant la voix du secteur, il a comme but principal de collaborer avec les organismes de réglementation et les décideurs publics pour assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements ainsi que l'équilibre du cadre réglementaire afin d'accroître les connaissances et la confiance des investisseurs à l'égard du secteur et de ses produits.

Au cours des dernières années, les organismes de réglementation et le secteur ont fait d'énormes progrès en ce qui a trait à la redéfinition des relations conseillers-investisseurs afin d'améliorer l'information recueillie par les conseillers et de fournir une information plus pertinente aux investisseurs. Ainsi, les clients obtiennent désormais un aperçu du fonds au moment de la souscription, un surcroît d'information sur la relation à l'ouverture du compte (règles du MRCC1) et une information détaillée, simple et en temps opportun sur les coûts et le rendement du fonds (règles du MRCC2, qui entreront progressivement en vigueur d'ici 2016).

Nous croyons que ces changements réglementaires permettront aux investisseurs d'entretenir des conversations plus poussées avec leur conseiller et de prendre des décisions plus éclairées. Le secteur déploie d'énormes efforts pour aller au-delà de la lettre de la loi et assurer le respect de l'esprit des politiques. Les membres

de l'IFIC collaborent étroitement avec les organismes de réglementation et les OAR, et avec d'autres parties intéressées, à la réalisation d'objectifs communs.

Toutes ces initiatives hisseront le Canada en tête du reste du monde pour ce qui est de la communication d'information claire et complète aux investisseurs en fonds communs de placement. Les organismes de réglementation canadiens et le secteur peuvent être fiers de la qualité de l'information qui sera transmise aux investisseurs.

Selon une étude, les investisseurs qui font appel à un conseiller ont deux fois plus de chances d'épargner avec régularité en vue de la retraite, quel que soit leur groupe d'âge. Les ménages canadiens qui entretiennent une relation à long terme (15 ans ou plus) avec leur conseiller accumulent, en moyenne, jusqu'à 2,7 fois plus d'actifs financiers que les ménages qui ne sont pas conseillés, après prise en compte de tous les coûts.

Étant donné toutes ces initiatives axées sur l'information, les conseillers financiers jouent un rôle de plus en plus important comme guides et formateurs en matière de comportement. Un conseiller ajoute principalement de la valeur en travaillant en partenariat avec ses clients, en les aidant à fixer des objectifs et à prendre des mesures concrètes pour les réaliser et en les encourageant à accroître régulièrement leur épargne et leurs placements. Les conseillers peuvent trouver l'information, orienter les clients vers les outils appropriés et les aider à mieux comprendre les produits qui leur conviennent. Grâce aux renseignements et aux conseils qui leur sont fournis, les clients peuvent poser des questions avec assurance et éviter de prendre des décisions dictées par l'émotion, dont les résultats pourraient laisser à désirer.

En plus de répondre aux besoins des investisseurs, le secteur des fonds communs de placement contribue directement à la santé de notre économie nationale. En 2012, le Conference Board du Canada estimait à 17 milliards de dollars la contribution de notre secteur à l'économie. L'activité économique générée par le secteur a soutenu 192 600 emplois et accru de 12,6 milliards de dollars les principaux revenus des ménages.

Un nouveau rapport publié par le Conference Board indique que, si 10 % des ménages qui ne consultent pas un conseiller financier adoptaient les habitudes d'épargne des ménages conseillés, le Canada accroîtrait sa compétitivité, ce qui aurait une incidence favorable sur le PIB réel à long terme et augmenterait de façon permanente les revenus et les bénéfices.

Priorités stratégiques

En février, notre conseil d'administration a défini quatre priorités stratégiques pour 2014 :

- collaborer avec les décideurs et les organismes de réglementation pour assurer que le cadre des politiques publiques tient compte des besoins des investisseurs et s'appuie sur une compréhension claire des questions opérationnelles;
- mener des recherches crédibles et se fonder sur des études fiables réalisées par des tiers afin de fournir une information pertinente durant les débats sur les politiques;
- sensibiliser les gens au rôle unique et important des fonds communs de placement dans la vie des Canadiens et à l'importante contribution du secteur à l'économie canadienne;
- améliorer les communications afin que nos positions sur les questions de politique, les résultats de recherches et les répercussions des changements législatifs et réglementaires soient mieux compris par les investisseurs, les médias et les autres parties prenantes, et se tailler une réputation en tant que secteur responsable et à l'écoute des besoins.

Ces priorités orientent les activités du personnel et des nombreux comités de l'IFIC et constituent les objectifs qui servent à mesurer nos progrès et à évaluer notre efficacité.

Bon nombre de dossiers que nous défendons sont de nature à long terme. Je suis heureuse de vous annoncer que nous avons accompli d'excellents progrès en 2014 relativement à nos priorités stratégiques, comme vous le constaterez dans les pages qui suivent.

En terminant, je tiens à remercier les membres de notre conseil d'administration et les nombreux bénévoles de nos sociétés membres qui prennent une part active au travail de notre organisme en participant à de nombreux comités et groupes de travail, en formulant des commentaires sur nos soumissions et rapports et en représentant le secteur durant les rencontres avec les organismes de réglementation, les décideurs et les parties prenantes.

Je me réjouis de travailler de nouveau avec vous au cours de l'année à venir pour faire progresser nos initiatives.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

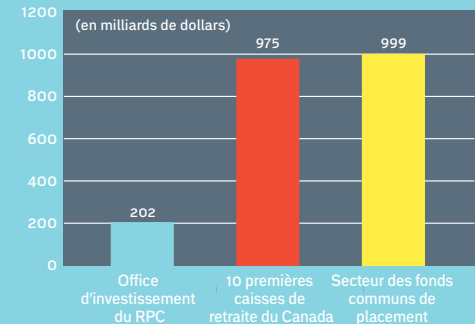


Joanne De Laurentiis
Présidente et chef de la direction
L'Institut des fonds d'investissement du Canada

UNE PIERRE ANGULAIRE DE L'ÉPARGNE-RETRAITE DES CANADIENS

L'épargne des Canadiens dans des fonds communs de placement est environ cinq fois plus élevée que l'actif géré pour les Canadiens par l'Office d'investissement du RPC et est nettement supérieure à l'actif total géré par les dix premières caisses de retraite du Canada.

Comparaison des actifs gérés
(au 31 déc. 2013)





RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Au cours de la dernière année, l'IFIC a poursuivi le dialogue avec les représentants des organismes de réglementation, des gouvernements et des organes d'orientation politique partout au pays, sur un large éventail d'enjeux importants pour le secteur et les investisseurs. Notre objectif est de faire en sorte que les décisions en matière de politique publique soient prises avec une pleine connaissance de leur incidence possible sur les investisseurs et sur les fournisseurs et distributeurs de fonds d'investissement.

PRIORITÉ NO 1 : PROMOTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE CENTRÉE SUR LES INVESTISSEURS

En plus de défendre vigoureusement les intérêts des investisseurs et du secteur, nous avons affecté des ressources à l'établissement de solides relations de travail avec les responsables de la politique publique et les organismes de réglementation.

Nous avons présenté une vingtaine de soumissions sur des questions de politique et de réglementation et effectué un suivi auprès des fonctionnaires au cours de rencontres privées et publiques.

Nous vous présentons ci-après les points saillants de nos activités dans des secteurs clés.

Information sur les coûts et le rendement

Les nouvelles règles régissant l'information sur les coûts et le rendement (MRCC2) ont monopolisé l'attention du secteur au cours de la dernière année. Les organismes de réglementation ont mis la dernière main aux nouvelles règles, qui entreront progressivement en vigueur d'ici juillet 2016.

L'information claire et complète sur les frais et le rendement que les investisseurs recevront de notre secteur, grâce au MRCC1, au MRCC2 et à l'aperçu du fonds, répondront à de nombreuses préoccupations soulevées dans le passé relativement à la divulgation des frais, des coûts et du rendement des placements. Le secteur accueille favorablement ces changements, les considérant comme une occasion d'améliorer ses relations avec les investisseurs. Nous nous engageons à mettre ces règles en application de manière efficace.

L'IFIC a proposé qu'un groupe de travail incluant des représentants des organismes de réglementation et du secteur soit formé pour collaborer au règlement des problèmes relatifs à la mise en application. Cette approche, qui a été utilisée par les organismes de réglementation, s'est révélée être un moyen efficace de travailler ensemble à la résolution de problèmes afin d'assurer une mise en application beaucoup plus en douceur. Pour aider nos membres, nous avons aussi formé des groupes de travail, qui sont affectés à la mise en œuvre du MRCC et aux communications s'y rapportant. Ces groupes mettent au point divers outils tout en s'efforçant d'assurer l'uniformité des approches utilisées.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) vont de l'avant en ce qui a trait à l'exigence relative à la transmission de l'aperçu du fonds avant la souscription. Le rapport de l'IFIC sur la proposition liée à la transmission avant la souscription, qui traitait principalement des problèmes de mise en application et offrait des solutions, a été bien accueilli. Les règles finales devraient être publiées avant la fin de l'année.

Obligation fiduciaire et norme d'agir au mieux des intérêts du client examen des frais des fonds communs de placement

En décembre 2013, les ACVM ont publié des résumés des principaux thèmes et enjeux soulevés durant leurs consultations sur une éventuelle obligation fiduciaire des conseillers et sur les frais des fonds communs de placement. Les ACVM ont souligné que les deux notions étaient étroitement liées et que leur étude devrait dorénavant être effectuée conjointement.

Les ACVM recueillent actuellement des renseignements afin de bien comprendre les enjeux et mènent aussi des recherches pour approfondir les préoccupations des organismes de réglementation au sujet de la rémunération des conseillers. Elles ont demandé au secteur de fournir des données à l'appui des recherches. L'IFIC surveille de près ce dossier et a invité les organismes de réglementation à faire appel à lui lorsqu'ils effectueront des recherches afin que nous puissions mettre les données en contexte et contribuer à leur analyse.

Nous continuons de fournir des mémoires aux organismes de réglementation et aux responsables provinciaux de la politique publique sur les avantages d'une structure de frais intégrés pour les investisseurs, notamment pour les petits épargnants. L'IFIC a récemment publié un document qui expose clairement les options de paiement offertes aux consommateurs canadiens pour les conseils qu'ils obtiennent en matière de placement. Ces options ont encouragé l'épargne et fortement contribué à la richesse collective des Canadiens au fil des ans. Ce document décrit les conséquences pour les petits épargnants de limiter les options de paiement pour les services de conseil et explique pourquoi celles-ci sont importantes pour tous les investisseurs.

Nous continuons de présenter des mémoires aux organismes de réglementation sur une étude publiée en 2013 par Investor Economics (Canada) et Strategic Insight (États-Unis), qui traite de l'écart perçu au titre du coût de détention de parts de fonds communs de placement dans les deux pays et qui fournit une comparaison détaillée des coûts fondée sur des données. Cette étude démontre clairement que pour des fonds similaires, une fois tous les frais pris en compte, le coût moyen de détention de parts de fonds au Canada pour un client faisant affaire avec un conseiller financier est comparable au coût moyen de détention assumé par un investisseur typique aux États-Unis qui verse des honoraires à un conseiller

INTERVENTION DIRECTE DE L'IFIC

Au cours de la dernière année, l'IFIC a rencontré des représentants des organismes gouvernementaux et associations mentionnés ci-après afin de tisser des liens, de défendre le secteur et de collaborer à l'étude de questions d'intérêt commun :

Organismes de réglementation et décideurs :

ministère fédéral des Finances, ministères des Finances de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse; commissions des valeurs mobilières de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse; président du conseil des ACVM; Comité des fonds d'investissement des ACVM, Chambre de la sécurité financière, Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, Bureau de l'investisseur de la CVMO, Agence de la consommation en matière financière du Canada, Secrétariat de réforme stratégique des régimes de retraite de l'Ontario, ministère fédéral du Travail, Banque du Canada, Ombudsman des services bancaires et d'investissement, Agence du revenu du Canada, Revenu Québec, ministère des Services aux consommateurs de l'Ontario, Fonds pour l'éducation des investisseurs, Comité permanent des finances de la Chambre des communes, Comité sénatorial des finances, CRTC, Industrie Canada, CANAFE, Bureau de transition canadien en valeurs mobilières.

Autres associations et groupes de réflexion :

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, Association des banquiers canadiens, Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, Centrale des caisses de crédit du Canada, Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada, Advocis, Toronto Financial Services Alliance, Finance Montréal, Insurance Brokers Association, Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers, Chartered Financial Analysts Toronto, Institut C.D. Howe, Institut Fraser, Institut économique de Montréal, Fondation canadienne d'éducation économique, FAIR Canada, Prospérité Canada, Le Conseil des consommateurs du Canada, Ontario Chamber of Commerce, CPA Canada.

Organismes internationaux :

Association internationale des fonds d'investissement, département du Trésor américain, comité des finances du Sénat des États-Unis, comité des voies et moyens de la Chambre des représentants des États-Unis, comité mixte du droit fiscal aux États-Unis, Organisation de coopération et de développement économique, ambassade du Canada à Washington, Investment Company Institute (États-Unis), Financial Services Counsel (Australie), Investment Management Association (R.-U.).



“ Au Canada, les frais des fonds, qui comprennent les honoraires des courtiers et conseillers, sont entièrement divulgués dans le prospectus et l’aperçu du fonds, pour faciliter les comparaisons entre les fonds. Aux États-Unis, il incombe à chaque investisseur, avec l’aide de son conseiller, de calculer le coût total de la détention des parts de fonds et aucune comparaison du total des coûts n’est possible entre les différents gestionnaires de fonds. L’information sur les frais sera encore plus détaillée dans les nouveaux relevés transmis aux investisseurs canadiens selon le MRCC2. ”

financier. Les analyses comparatives menées jusque-là sur les coûts assumés par les investisseurs au Canada et aux États-Unis ne tenaient pas compte des principales différences entre les deux marchés ni de la façon dont les frais sont imputés aux investisseurs.

L’étude menée en 2013 constate également que le modèle américain à honoraires n’est pas aussi transparent que le modèle canadien en ce qui a trait au total des coûts assumés par les investisseurs dans les fonds. Au Canada, les frais des fonds, qui comprennent les honoraires des courtiers et conseillers, sont entièrement divulgués dans le prospectus et l’aperçu du fonds, pour faciliter les comparaisons entre les fonds. Aux États-Unis, il incombe à chaque investisseur, avec l’aide de son conseiller, de calculer le coût total de la détention des parts de fonds et aucune comparaison du total des coûts n’est possible entre les différents gestionnaires de fonds. L’information sur les frais sera encore plus détaillée dans les nouveaux relevés transmis aux investisseurs canadiens selon le MRCC2.

En ce qui concerne l’obligation fiduciaire et la norme d’agir au mieux des intérêts du client, nous continuons de transmettre aux organismes de réglementation nos observations sur le rapport produit par Laura Paglia, de Borden Ladner Gervais, s.r.l. (auparavant associée chez Torys LLP). Ce rapport démontre à un lecteur objectif que la protection offerte aux investisseurs canadiens est comparable, voire supérieure, aux systèmes envisagés ou mis en œuvre aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, les territoires comparables étant actuellement à l’étude par les organismes de réglementation canadiens. Certaines lacunes devront sans doute être comblées et nous avons demandé à l’ACCFM de collaborer à l’amélioration des directives sur l’évaluation de la pertinence et à l’élaboration d’un programme de formation continue pour les conseillers.

Nomenclature et compétences des conseillers

Les ACVM envisagent de resserrer les exigences liées aux compétences des conseillers et de réglementer l’utilisation des titres. Parallèlement, le ministère des Finances de l’Ontario a entrepris des consultations avec le secteur et des groupes de défense des investisseurs sur une éventuelle réglementation de la « planification financière ». L’IFIC a participé aux tables rondes du gouvernement sur le sujet. Nous avons présenté aux décideurs des soumissions et des mémoires sur la façon de répondre aux préoccupations sans ajouter de paliers réglementaires ou miner la robustesse du système.

L’IFIC soutient une approche qui protège les investisseurs en comblant les lacunes du système actuel. Une surveillance réglementaire efficace est déjà assurée par l’ACCFM, l’OCRCVM et les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des assurances. Nous appuyons une réglementation pour les personnes qui exercent des activités de planification financière sans être

soumises à la surveillance des OAR. La proposition soumise par le Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers vise la création d'un cadre de surveillance des planificateurs financiers qui ne sont pas supervisés par les organismes de réglementation. Ce cadre répondrait aux préoccupations concernant les titres et améliorerait le professionnalisme des participants au marché, qui devraient alors satisfaire aux exigences plus rigoureuses des organismes de réglementation en matière de formation continue.

Évaluation mystère

La CVMO procède à une évaluation mystère de la qualité des conseils en placement fournis aux investisseurs. L'IFIC a offert de collaborer avec les organismes de réglementation afin de combler les lacunes ou de régler les questions qui pourraient être liées à cette initiative.

Classification du risque des fonds

Les ACVM examinent les méthodes de classification du risque des fonds afin d'élaborer une approche qui permettra aux gestionnaires de fonds communs de placement de satisfaire aux exigences réglementaires concernant la divulgation du risque de chaque fonds dans le prospectus et l'aperçu du

fonds. L'objectif de la classification est de fournir aux investisseurs une méthode de comparaison uniforme pour évaluer le risque des fonds communs de placement.

Les ACVM ont proposé, à des fins de discussion, une méthode d'ajustement des catégories de risque qui ferait passer les bandes correspondantes de l'écart-type dans une catégorie inférieure pour tous les niveaux de risque actuels. Les émetteurs de fonds seraient ainsi obligés de modifier la classification du risque de leurs fonds, même s'il n'y a pas eu de changement correspondant du risque. Un sondage interne mené auprès des membres de l'IFIC indique que les sociétés seraient tenues de revoir à la hausse la classification du risque d'une bonne partie de leurs fonds et que bon nombre d'entre elles seraient obligées de modifier la classification du risque de plus de 60 % de leurs fonds.

L'IFIC a publié ses directives concernant la classification du risque des fonds pour contribuer aux discussions. Ces directives facultatives ont été élaborées en 2003 par un groupe de travail composé de membres de l'IFIC afin de fournir





L'IFIC a souligné plusieurs éléments relatifs au secteur qui lui paraissent essentiels à la structure de tout nouvel organisme national, notamment le maintien d'une réglementation spécialisée et harmonisée dans tout le pays à l'égard des fonds communs de placement, le perfectionnement du personnel interne et de la haute direction et la nécessité pour les membres du conseil d'administration de connaître le secteur des fonds communs de placement.



aux gestionnaires de fonds communs de placement une méthode normalisée d'évaluation et de description du risque de volatilité. Les directives sont examinées et mises à jour chaque année.

Fiscalité

Plusieurs comités de l'IFIC examinent activement les questions fiscales, notamment l'application inéquitable de la TPS/TVH aux fonds comparativement à d'autres produits concurrents, les politiques fiscales découlant des budgets fédéral et provinciaux et les politiques fiscales d'autres pays qui ont une incidence sur les investisseurs et les fournisseurs de fonds d'investissement au Canada, et font des recommandations sur ces questions.

En février 2014, le Canada et les États-Unis ont signé un accord intergouvernemental (AIG) relatif à la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). L'IFIC a obtenu un certain nombre de dispenses en faveur du secteur et des porteurs de parts de fonds communs de placement, dont l'exclusion des produits enregistrés, qui exemptent environ 80 % des comptes tenus par des sociétés membres de l'IFIC de l'incidence de la FATCA, le retrait de l'expiration des documents aux fins de la FATCA, l'assouplissement de la règle régissant le moment auquel les institutions financières canadiennes doivent regrouper leurs comptes pour satisfaire aux exigences de déclaration, la souplesse d'appliquer les règles de l'AIG ou celles de la FATCA, au gré de l'institution financière, et l'identification des retraités migrants une seule fois si leur adresse aux États-Unis demeure la même d'une année à l'autre. L'IFIC a contribué à la résolution de la division des responsabilités de déclaration entre les gestionnaires de fonds et les courtiers, prévue en vertu de l'AIG, de manière à réduire les perturbations pour les investisseurs et les coûts de mise en application.

Même si les nouvelles règles entraînent une augmentation considérable des exigences de déclaration et des coûts pour les gestionnaires et distributeurs de fonds canadiens, les répercussions négatives sur les porteurs de parts de fonds communs de placement au Canada, y compris les contribuables américains résidant au Canada, ont été considérablement atténuées.

L'OCDE élabore une norme commune de déclaration fiscale que les gouvernements à l'échelle mondiale pourront appliquer pour lutter contre l'évasion fiscale. L'IFIC a été invité par le gouvernement canadien à assister aux rencontres de consultation initiales et a pris une part active dans la prise de mesures pour veiller à ce que les obligations finales aient le moins de répercussions possible sur les investisseurs et que leur mise en œuvre soit aussi simple et abordable que possible pour le secteur canadien. Les

négociations visant à assurer que les exigences d'ouverture de compte ne s'appliquent pas aux investisseurs qui achètent des parts de différents fonds communs de placement offerts par la même société ont été fructueuses. La proposition définitive de l'OCDE sera soumise à l'approbation des ministres des Finances du G20 durant l'automne.

L'IFIC a rencontré des membres du comité des finances du Sénat et du comité des voies et moyens de la Chambre des représentants des États-Unis pour discuter des réformes du système fiscal américain portant sur les règles régissant les sociétés de placement étrangères passives (SPEP). En vertu de ces règles, les distributions dans des fonds communs de placement canadiens et les rachats de parts de ces fonds effectués par des personnes américaines sont imposés comme un revenu ordinaire, même si l'investisseur a réalisé des gains en capital. L'IFIC demande une dispense des règles SPEP pour les placements effectués dans des fonds communs de placement canadiens par des contribuables américains qui résident au Canada.

Par suite d'une proposition faite par l'IFIC et l'ACCVM, l'Agence du revenu du Canada a formé un comité de liaison pour la tenue de consultations avec le secteur des services financiers sur des initiatives et programmes nouveaux et existants. Ce travail en partenariat permettra d'assurer une mise application efficace et efficiente des nouveaux programmes. Un comité similaire a été établi avec Revenu Québec.

Organisme de réglementation des marchés financiers

L'entente intervenue entre les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Canada pour l'établissement d'un régime coopératif

en matière de réglementation des marchés financiers a été renforcée cette année lorsque la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick ont accepté de se joindre au régime. Les investisseurs et le secteur de fonds communs de placement bénéficient déjà d'un cadre réglementaire uniforme, grâce à l'adoption de règlements nationaux par tous les membres des ACVM. Nous appuyons l'intention énoncée par les ministres de préserver les éléments du système actuel qui fonctionnent bien et d'intégrer les règlements nationaux des ACVM dans un cadre plus rationalisé et efficace.

Durant ses entretiens avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM) et les ministres, l'IFIC a souligné plusieurs éléments relatifs au secteur qui lui paraissent essentiels à la structure de tout nouvel organisme national, notamment le maintien d'une réglementation spécialisée et harmonisée dans tout le pays à l'égard des fonds communs de placement, le perfectionnement du personnel interne et de la haute direction et la nécessité pour les membres du conseil d'administration de connaître le secteur des fonds communs de placement.

Reconnaissant le montant disproportionné des frais payés par le secteur des fonds sur les marchés financiers, nous avons demandé l'adoption d'un système de paiement de frais simple, réparti équitablement entre les participants au marché et n'entraînant pas de hausse des frais pour les sociétés de fonds et les investisseurs. Nous avons également discuté des rôles des OAR dans la nouvelle structure et encouragé le BTCVM et les territoires participants à s'assurer que les futurs rôles des OAR en ce qui a trait aux règles de conduite des marchés sont déterminés au moment de la conception initiale.



Nous avons réaffirmé notre volonté de collaborer avec le BTCVM et les territoires participants durant la transition (prévue pour la fin de 2015) afin que le cadre réglementaire demeure solide pour le secteur et les investisseurs.

OBSI

Depuis 2014, les gestionnaires de portefeuille et les courtiers sur le marché dispensé qui sont régis par les autorités provinciales en valeurs mobilières doivent offrir des services de règlement des différends par l'intermédiaire de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Le mandat de l'OSBI a été élargi et un nouveau protocole d'entente améliore l'obligation de rendre compte, puisque les ACVM et les OAR assument un rôle officiel de surveillance. L'IFIC a pris part aux consultations ayant mené à ces décisions et a bon espoir que les services d'ombudsman offerts aux investisseurs et au secteur seront plus ciblés et efficaces. Pour maintenir la communication ouverte et assurer une bonne compréhension, nous examinons régulièrement avec l'Ombudsman des questions d'intérêt commun.

Réforme des régimes de retraite

L'IFIC appuie les initiatives visant à encourager les Canadiens à épargner davantage pour leur retraite, y compris les lois provinciales sur les régimes de pension agréés collectifs (RPAC), les pendants du programme fédéral, et les légères améliorations du Régime de pensions du Canada.

Au cours de la dernière année, plusieurs provinces ont déposé ou adopté une loi pour la mise en application du RPAC fédéral. La plupart des autres provinces ont déclaré qu'elles déposeraient une loi similaire, dont l'Ontario, qui prévoit aussi établir un Régime de retraite de la province de l'Ontario.

Nous continuons d'exercer des pressions auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils harmonisent les règles fiscales relatives aux REER collectifs avec celles des RPAC afin de rendre les REER collectifs plus attrayants comme options de

régime d'employeur. Cette année, le CFIQ a prôné avec succès l'accès à des services-conseils pour les participants au nouveau Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) du Québec (l'équivalent du RPAC).

Cadre d'analyse des incidences

Un grand nombre d'organismes de réglementation canadiens sont obligés d'effectuer des analyses coûts-avantages des initiatives réglementaires pour s'assurer que les avantages sont proportionnels aux incidences. Dans sa liste de priorités pour 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a énoncé son intention « d'évaluer les incidences de sa proposition de politique et des changements opérationnels pour s'assurer que toute réglementation proposée est proportionnelle et conforme aux besoins, n'est pas une entrave inutile pour les sociétés faisant leur entrée dans le secteur et ne freine pas l'innovation et la croissance ».

À l'appui de cette initiative, l'IFIC a analysé les pratiques en vigueur dans d'autres territoires et propose une approche pour aider la CVMO à atteindre son objectif d'offrir de meilleurs résultats et solutions en matière réglementaire. Cette approche assurerait un dialogue plus constructif entre l'organisme de réglementation et les parties prenantes.

Autres enjeux

Au cours de la dernière année, l'IFIC a défendu avec succès les intérêts du secteur et des investisseurs dans d'autres dossiers. Par exemple, nous avons demandé et obtenu une exemption pour les « recommandations de tiers » en vertu de la Loi canadienne anti-pourriel.

PRIORITÉ NO 2 : RECHERCHE APPROFONDIE

L'IFIC s'appuie, dans une large mesure, sur les études et les services fournis par des organismes indépendants reconnus et qualifiés pour soutenir ses positions de principe et ses soumissions. La réputation de ces personnes et organismes

repose sur la qualité supérieure de leur travail. Par ailleurs, nous dépouillons les recherches menées par des organismes crédibles partout dans le monde afin de trouver des études traitant de nos enjeux et pouvant contribuer favorablement aux délibérations relatives à la politique publique au Canada.

Certaines études récentes sur lesquelles l'IFIC s'appuie figurent dans la boîte à droite. Ces études montrent l'apport positif du secteur des fonds communs de placement à l'économie canadienne, son engagement à l'égard de la protection des investisseurs et son alignement sur les importantes politiques gouvernementales.

PRIORITÉ NO 3 : RECONNAISSANCE DE LA PROPOSITION DE VALEUR DU SECTEUR

Le troisième objectif du conseil consiste à promouvoir activement l'apport du secteur des fonds d'investissement à la réalisation des objectifs des autorités publiques, qu'il s'agisse d'améliorer les habitudes d'épargne des Canadiens, de créer des emplois, de soutenir les marchés financiers canadiens ou de favoriser la littératie financière.

Toutes nos soumissions et présentations soulignent la valeur offerte par le secteur des fonds communs de placement aux Canadiens et à l'économie. La promotion de principes importants qui servent les intérêts des investisseurs, comme l'importance des conseils et la valeur des choix, offre un contexte pour les positions que nous défendons auprès des organismes de réglementation et des décideurs. Nous sommes continuellement à l'affût d'occasions de présenter notre point de vue, comme lors de notre exposé dans le cadre de l'initiative « L'Ontario propice aux affaires », où nous nous sommes adressés aux fonctionnaires et au personnel politique de l'Ontario.

Au cours de la dernière année, nous avons amélioré notre Centre des investisseurs en ligne et créé des brochures (à personnaliser par les sociétés et sous la marque IFIC) que les conseillers peuvent remettre à leurs clients pour leur souligner la valeur de leurs conseils et leur fournir des renseignements sur les frais imputés sur les marchés américains. Nous avons aussi fourni des renseignements aux investisseurs et aux conseillers par le biais des médias sociaux.

En collaboration avec les membres de l'IFIC et notre équipe de recherche, nous examinons régulièrement la proposition de valeur du secteur et nous cherchons et publions de nouvelles études démontrant la contribution positive de celui-ci.

Le rôle de formateur en matière de comportement tenu par les conseillers est un élément important de la proposition de valeur. Les conseillers sont bien placés pour aider les décideurs publics à mettre en œuvre d'importantes initiatives, comme les régimes enregistrés d'épargne et la littératie financière. Nous avons offert notre collaboration aux organismes de réglementation, aux représentants élus, aux

ÉTUDES RÉCENTES MENÉES SUR DES ENJEUX IMPORTANTS DANS LE SECTEUR CANADIEN

- Boosting Retirement Readiness and the Economy Through Financial Advice
Le Conference Board du Canada, septembre 2014
- La perception des investisseurs quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs
Pollara, septembre 2013 et septembre 2014.
- Paiement des conseils – l'importance des options proposées
IFIC, août 2014
- Sound Advice – Insights into Canada's Financial Advice Industry
PwC pour Advocis, juillet 2014



enseignants du domaine financier et aux défenseurs des intérêts des investisseurs pour cerner les besoins de formation et d'information auxquels le secteur peut contribuer à répondre, comme les services offerts aux investisseurs plus âgés et l'amélioration des connaissances financières.

En plus de créer de la richesse et d'informer les Canadiens sur l'importance d'épargner et d'investir, notre secteur contribue sensiblement à l'économie canadienne. Au cours de la dernière année, nous avons continué de souligner le poids économique du secteur des fonds communs de placement.

PRIORITÉ NO 4 : AMÉLIORATION DE LA COMPRÉHENSION

Nos membres sont l'une des grandes forces de notre organisation. Dans le cadre de ses activités, l'IFIC s'attache à offrir à ses membres des outils pour améliorer leurs communications internes et externes. Nous savons que plus nos membres disposeront d'outils efficaces, mieux ils pourront contribuer à la communication des positions du secteur sur les questions de politique, les résultats de recherches et les répercussions des changements législatifs et réglementaires sur les investisseurs et le secteur.

À cette fin, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives au cours de la dernière année. L'automne dernier, nous avons lancé notre nouveau site Web, qui reflète les thèmes chers à l'IFIC, soit la politique, la recherche et la défense des intérêts, et offre aux membres une expérience utilisateur plus transparente. Le nouveau site sert de guichet unique pour les recherches, les soumissions et les déclarations publiques sur tous les enjeux et sujets d'intérêt pour le secteur. Le Centre des investisseurs a été amélioré et renforce l'engagement de notre secteur à accroître les connaissances et la confiance des investisseurs. Tout au long de l'année, nous avons ajouté sur notre site Web de l'information à l'intention de nos membres, des investisseurs, des organismes de réglementation et des décideurs.

Nous avons aussi créé une application électronique permettant aux membres qui entretiennent des conversations sur le secteur d'accéder instantanément à d'importants renseignements/éléments à jour sur la valeur des fonds.

Le changement dans la façon dont les investisseurs recevront l'information sur leurs placements, grâce à l'aperçu du Fonds et au MRCC2, est une amélioration très importante. L'IFIC a assumé un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une approche coopérative pour la mise en œuvre réussie de ces initiatives. Deux équipes spéciales au sein desquelles le secteur jouit d'une vaste représentation ont comme mandat principal de résoudre les problèmes liés à la mise en application coordonnée du MRCC et nous fournissons des renseignements et des outils pour aider l'ensemble du secteur à améliorer l'expérience et la compréhension des clients.

En particulier, nous affectons des ressources considérables à la rédaction en langage simple de documents conviviaux destinés aux investisseurs, que tous les membres pourront utiliser pour respecter l'esprit du MRCC, en améliorant la compréhension et l'engagement des investisseurs. Par exemple, nous avons créé une nouvelle publication, Renseignements aux représentants, destinée à l'ensemble du secteur, y compris aux non-membres de l'IFIC, pour aider à transmettre une information pertinente aux investisseurs. Nous élaborons, pour les médias français et anglais, des suppléments offrant des renseignements utiles aux investisseurs.

Nous demeurons à l'affût d'occasions de contribuer aux médias destinés aux professionnels et aux consommateurs, en publiant de plus en plus de communiqués de presse, lettres d'opinion et articles de commentaires. L'automne dernier, un programme pilote fructueux a donné lieu à la publication régulière d'articles sur les placements par le biais d'un service d'information payant. Ce programme a attiré plus de deux millions de lecteurs en 2014.

La littératie financière permet essentiellement aux investisseurs de prendre des décisions plus éclairées. L'IFIC continue de soutenir activement la littératie financière au moyen de diverses activités d'éducation des investisseurs, dont celles-ci :

- L'IFIC est le commanditaire en titre du Junior Economic Club du Canada, qui a été créé pour inciter les jeunes Canadiens à acquérir des compétences financières. Le Club permet à des groupes d'étudiants du secondaire de passer une journée sur Bay Street pour qu'ils puissent découvrir le quartier des affaires de Toronto tout en apprenant à prendre des décisions financières éclairées, à faire un budget et en quoi consistent les intérêts composés, l'investissement, les opérations boursières, les services financiers et la gestion de portefeuille.
- Nous contribuons au financement de la distribution du manuel scolaire et du guide de l'enseignant « Les jeunes et l'argent » par l'intermédiaire de la Fondation canadienne d'éducation économique.
- Nous parrainons le Prix pour l'éducation des investisseurs de l'IFIC, décerné chaque année à un gestionnaire de fonds d'investissement, un courtier ou une société intégrée ayant mené à terme un projet éducatif exceptionnel à l'intention des investisseurs.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'année à venir, l'IFIC et ses membres continueront de se concentrer sur les enjeux mentionnés dans ce rapport.

Être le porte-parole des investisseurs : Les efforts que nous déploierons en matière de défense des intérêts, de communication et d'éducation demeureront centrés sur les investisseurs, lorsque nous collaborerons avec les organismes de réglementation et d'autres intervenants pour assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers.

Appuyer les objectifs des politiques publiques : Nous continuerons de promouvoir activement l'apport du secteur des fonds d'investissement aux objectifs des politiques publiques, notamment dans deux secteurs : notre rôle visant à encourager les Canadiens à épargner pour assurer leur avenir financier, en ayant recours à des conseillers qui assument un rôle de formateur en matière de comportement, et notre contribution très importante à l'économie canadienne.

Fournir des renseignements pertinents : L'IFIC compte sur ses membres pour fournir des renseignements et des perspectives qui reflètent fidèlement les besoins des investisseurs et les défis opérationnels auxquels le secteur fait face. La participation des membres à nos nombreux groupes de travail et équipes spéciales nous rend plus forts. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur de nombreux bénévoles compétents et en invitons d'autres à prendre part à cet important travail.

“ Le changement dans la façon dont les investisseurs recevront l'information sur leurs placements, grâce à l'aperçu du Fonds et au MRCC2, est une amélioration très importante. L'IFIC a assumé un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une approche coopérative pour la mise en oeuvre réussie de ces initiatives. ”



AVANTAGES DE L'ADHÉSION



L'adhésion à l'IFIC offre aux entreprises et à leurs employés un certain nombre d'avantages. En voici un aperçu :

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

- La possibilité de participer aux débats publics sur les politiques
- Des outils essentiels à votre réussite
- Des séminaires et des possibilités de réseautage
- Des prix réduits pour notre tableau des offres d'emploi
- Un accès aux dernières statistiques sectorielles
- Un accès au sondage annuel sur la rémunération de l'IFIC
- Des rabais exclusifs
- L'utilisation de la marque de commerce de l'IFIC

La possibilité de participer aux débats publics sur les politiques

L'IFIC est reconnu pour son leadership et la fiabilité de son expertise. Les experts provenant de nos sociétés membres et affiliées contribuent à apporter des réponses à d'importantes questions de politique publique, comme l'information au moment de la souscription, la FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), le Modèle de relation client-conseiller (MRCC), l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), les frais des fonds communs de placement et la fiscalité. En adhérant à l'IFIC, vous pouvez participer à la recommandation de changements visant à assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers.

Des outils essentiels à votre réussite

Notre populaire bulletin hebdomadaire informe nos membres des dernières nouvelles en matière de politique et de réglementation, les invite à participer et à formuler des commentaires sur des sujets de l'heure, annonce les événements à venir et fournit d'autres renseignements importants.

Nous offrons des bulletins d'information, des lignes directrices et pratiques exemplaires, des propositions de messages clés sur de nouvelles questions et des outils pratiques pour vous aider à composer avec les changements, comme le MRCC, la LCAP et les IFRS.

Des séminaires et des possibilités de réseautage

Chaque année, l'IFIC organise des ateliers et des séminaires sur des sujets d'actualité ainsi que trois événements de marque.

- Conférence annuelle sur le leadership – Cet événement de premier plan destiné au secteur canadien des fonds communs de placement réunit des conférenciers exceptionnels et des groupes d'experts. La conférence rassemble les principaux leaders du secteur.
- Tournoi de golf annuel – Cette rencontre estivale est devenue l'activité de réseautage par excellence du secteur au Canada.

- Journée de l'exploitation – Les activités pratiques prévues tout au long de cette journée ont pour but d'ajouter de la valeur à votre entreprise et visent à produire des résultats. Des experts font part de leurs points de vue sur l'évolution de la réglementation et des changements opérationnels.
- Séminaires destinés aux membres – Nous abordons des sujets d'actualité, comme les IFRS, la méthode de classification du risque des fonds, la LCAP et le MRCC.

Des prix réduits pour notre tableau des offres d'emploi

Le tableau des offres d'emploi de l'IFIC est une source d'information active et populaire sur les postes à pourvoir dans le secteur des services financiers, qui est destinée autant aux employeurs qu'aux employés.

Un accès aux dernières statistiques sectorielles

Les médias et les décideurs s'appuient sur l'analyse statistique professionnelle de l'IFIC pour prendre des décisions cruciales sur le marché.

Un accès au sondage annuel sur la rémunération de l'IFIC

Le sondage sur la rémunération dans le secteur des fonds communs de placement réalisé en partenariat avec le Groupe Hay Limitée recueille, depuis plus de 20 ans, des renseignements sur les salaires et les primes d'encouragement relativement à plus de 90 postes de référence de tous les niveaux au sein du secteur.

Des rabais exclusifs

Les membres et les affiliés de l'IFIC ont droit à des rabais sur les services qui sont offerts par des organismes comme l'IFSE, Ipsos Reid et Fundata pour maximiser la productivité de leur entreprise.

L'utilisation de la marque de commerce de l'IFIC

L'IFIC a conçu un mot-symbole qui intègre la mention suivante : « Membre de l'Institut des fonds d'investissement du Canada » et un autre qui se lit ainsi : « Affilié de l'Institut des fonds d'investissement du Canada ». Les sociétés membres et affiliées peuvent utiliser le mot-symbole approprié sur leurs documents imprimés et électroniques pour faire la promotion de leur relation avec l'IFIC et ainsi témoigner de leur engagement envers une industrie solide et stable, au service des investisseurs.

“ L'IFIC est reconnu pour son leadership et la fiabilité de son expertise. En adhérant à l'IFIC, vous pouvez participer à la recommandation de changements visant à assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers. ”



L'IFSE

L'IFSE offre aux professionnels et aux organismes une formation sur les services financiers depuis plus de 40 ans. Chaque année, des milliers d'étudiants choisissent les cours de l'IFSE et font confiance à notre organisation pour les aider à réaliser leurs objectifs de carrière.

“ IFSE incarne l'engagement de l'industrie au professionnalisme et à l'éducation continue - pierres angulaires sur lesquelles la confiance des investisseurs a été construite. ”

L'IFSE offre une expérience d'apprentissage à la fois souple et variée. Les étudiants peuvent suivre un cours au moment qui leur convient et à leur rythme. Un grand nombre de cours sont offerts en ligne, mais les étudiants peuvent aussi choisir une formation sur support papier, par webinaire ou en classe.

Notre formation intégrée assure un parcours harmonieux vers la réussite dans plusieurs carrières au sein du secteur des services financiers.

L'IFSE offre les séries de cours suivants :

- Fonds communs de placement
- Assurance vie
- Marché dispensé
- Formation continue

Le large éventail de cours offerts par l'IFSE, son attachement à la littératie financière et son désir de contribuer à l'expansion du secteur font de cette organisation un chef de file de la formation en matière de services financiers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFIC 2013-2014

Brian Peters¹ (Président du conseil), Président et chef de la direction
Services aux médecins MD

Sian Burgess (1^{er} Vice-présidente du conseil), Vice-présidente principale, Supervision des fonds
Fidelity Investments Canada s.r.l.

John Adams (2^e Vice-président du conseil), Chef de la direction
Les Placements PFSL du Canada Ltée

George Aguiar, Président et chef de la direction
GP Wealth Management Corporation

Jordy Chilcott², Directeur général et chef, Gestion d'actifs mondiale
Particuliers, Banque Scotia et Président et chef de la direction, Fonds Dynamique

Douglas Coulter, Président,
RBC Gestion modiale d'actifs Inc.

Joanne De Laurentiis, Présidente et chef de la direction
l'Institute des fonds d'investissement du Canada

Jonathan Durocher³, Premier vice-président et Président et chef de la direction
Banque Nationale Investissement

Christopher Enright⁴, Président et Directeur général
Aligned Capital Partners Inc.

Michel Falk⁵, Président de Placements
Banque Nationale Investissements Inc. et de Trust Banque Nationale

Gordon Forrester, Vice-président directeur, Produit et marketing et chef du service Distribution au détail
Placements AGF Inc.

Steve Geist, Président
Gestion des avoirs CIBC

Brian Gooding⁶, Vice-président exécutif et chef de distribution
Mackenzie Investments

Glen Gowland⁷ (Président du conseil), Directeur général et chef
Gestion de patrimoine Canada – Distribution Scotia

Stuart Graham, Chef de la direction
Pimco Canada

Rick Headrick, Président
Placements mondiaux Sun Life

Ross Kappelé, Vice-Président exécutif et chef de distribution au détail, Gestion mondiale d'actifs
BMO Asset Management Canada

John Kearns, Chef de la direction
Placements NEI

Eric Lapierre, Avocat-conseil
Borden Ladner Gervais

Paul Lorentz, Vice-président directeur et directeur général, Services aux particuliers
Financière Manuvie

Carol Lynde, Présidente et directrice de l'exploitation,
Gestionnaires d'actifs Bridgehouse

Blake Moore⁸, Vice-président exécutif et chef de distribution
Mackenzie Investments

Paul Orlander, Président
TD Mutual Funds

Claude Paquin, Président, Services Financiers – Québec,
Services financiers Groupe Investors

Donald Reed, Président et chef de la direction
Société de Placements Franklin Templeton

David Scandiffio, Président et chef de la direction
Placements IA Clarington

Robert Smuk, Président et chef de la direction
FundSERV Inc.

Michael Stanley⁹, Président et chef de la direction
Services d'investissement Quadrus Itée

Mark Tiffin, Président et administrateur
Capital International Asset Management

¹ Nomination comme président en novembre 2013

² Nomination en novembre 2013

³ Nomination en septembre 2014

⁴ Nomination en novembre 2013

⁵ Démission en septembre 2014

⁶ Nomination en avril 2014

⁷ Démission en tant que président et administrateur en novembre 2013

⁸ Démission en février 2014

⁹ Nomination en avril 2014

CONSEIL DES GOUVERNEURS DU CFIQ 2013-2014

Claude Paquin (président du conseil), président
Services Financiers Groupe Investors - Québec
Groupe Investors

Joanne De Laurentiis (première vice-présidente du conseil), présidente et chef de la direction
L'Institut des fonds d'investissement du Canada

Éric Lapierre (deuxième vice-président du conseil), avocat-conseil
Borden Ladner Gervais

Stéphane Blanchette, vice-président, Finance et opérations
Investia Services Financiers

Michel Boutin, président
Méridi Services Financiers

François Brais, associé
Fasken Martineau

Ann David (présidente du Comité de gouvernance), chef de la conformité
Fonds d'investissement Royal

Guy Duhaime, président
Groupe financier Multi Courtage

Michel Fortin, premier vice-président
Marketing et Solutions client
Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

Léon Garneau-Jackson, vice-président, Est du Canada
BMO Gestion mondiale d'actifs

Éric Landry, directeur principal
Développement des produits d'épargne spécialisée
Desjardins

Marcel Martin, directeur général
La Great-West, compagnie d'assurance-vie

Normand Morin, directeur général
Investissement Excel

Annamaria Testani, vice-présidente, Ventes nationales
Solutions d'affaires aux intermédiaires
Investissement Banque Nationale

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Joanne De Laurentiis
Présidente et chef de la direction

Jon Cockerline
Directeur, Recherche

Jan Dymond
Directrice, Affaires publiques

Ralf Hensel
*Conseiller juridique principal, secrétaire général
et directeur des politiques*

John Parker
Vice-président et chef de la direction financière

L'Institut des fonds d'investissement du Canada est la voix de l'industrie des fonds d'investissement au Canada. L'IFIC rassemble 150 organisations, y compris des sociétés de fonds d'investissement et des distributeurs, afin de promouvoir un secteur des placements solide et stable grâce auquel les investisseurs peuvent atteindre leurs objectifs financiers. L'organisme est fier de servir le secteur des fonds communs de placement au Canada et ses investisseurs depuis plus de 50 ans.



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

©L'Institut des fonds d'investissement du Canada, 2014. Tous droits réservés.



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

L'Institut des fonds d'investissement du Canada
11, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 4C7



IFIC.CA



@ifc



L'Institut des fonds d'investissement du Canada